

ANNONCES LÉGALES



**Vos annonces légales
en ligne 24h/24h
sur www.letarnlibre.com**

Le Tarn libre
UN MÉDIA 100% TARNAIS

“ Choisir le Tarn libre c'est consommer made in Tarn et valoriser une entreprise locale ”

Enquêtes publiques



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 10 novembre 2022 a été prescrite, pour une durée de trente jours consécutifs, du lundi 5 décembre 2022 à 9h 00 au mardi 3 janvier 2023 inclus à 12h 00, l'ouverture d'une enquête publique préalable à la création d'un site patrimonial remarquable (SPR) sur le territoire de la commune de Penne.

L'opération a pour objet de définir le périmètre global du SPR, à l'intérieur duquel il convient de protéger et de mettre en valeur le patrimoine.

Le siège de l'enquête se situe en mairie de Penne - Le Bourg 81140.

La communauté de communes du Cordais et du Causse, dont le siège administratif se situe 33, promenade d'Aulan 81140 Les Cabannes, est la personne responsable du projet.

Des informations peuvent être demandées auprès de la communauté de communes : Mme Evelyn Bousquet (téléphone : 05 63 56 27 33 ou direction.4c@orange.fr).

Les pièces du dossier d'enquête, comprenant notamment le dossier de présentation, des documents graphiques ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sont déposés pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Penne afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux au public, et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Par ailleurs, toute personne peut consulter le dossier d'enquête :

- sur un poste informatique, avec accès gratuit, situé à la mairie de Penne, siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux au public ;
- sur le site internet des services de l'État dans le Tarn : www.tarn.gouv.fr ;
- ou bien demander communication, à ses frais, du dossier d'enquête en s'adressant à la préfecture du Tarn - service de coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - bureau de l'environnement et des affaires foncières - place de la Préfecture - 81013 Albi cedex 9.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée peut formuler ses observations et propositions soit :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet et mis à disposition du public à la mairie de Penne ;
- par correspondance postale adressée à l'attention du commissaire enquêteur et parvenue pendant la durée de l'enquête, à la mairie de Penne, siège de l'enquête ;

- par voie électronique à l'adresse suivante : pref.spr-penne@tarn.gouv.fr.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables au siège de l'enquête publique et sur le site internet des services de l'État du Tarn susvisé. Toutes les observations et propositions écrites seront annexées au registre d'enquête, déposé au siège de l'enquête.

Les observations et propositions sont tenues à la disposition du public. Elles sont consultables et communicables aux fins de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Par décision du 27 octobre 2022, la présidente du tribunal administratif de Toulouse a désigné M. Gilles Miramon, militaire retraité, en qualité de commissaire enquêteur. Il siège en cette qualité à la mairie de Penne, siège de l'enquête publique.

Place de la Préfecture, 81013 Albi CEDEX 09 - tél. : 05 63 45 61 61 - Horaires d'accueil sur www.tarn.gouv.fr.

Le commissaire enquêteur effectue des permanences à la mairie concernée selon le calendrier suivant :

Mairie Dates Horaires
Penne lundi 5 décembre 2022 9 h 00 à 12 h 00
vendredi 16 décembre 2022 14 h 00 à 17 h 00
mardi 20 décembre 2022 9 h 00 à 12 h 00
mardi 3 janvier 2023 9 h 00 à 12 h 00

Toute personne peut également à cette occasion formuler des observations, soit oralement auprès du commissaire enquêteur, soit par écrit sur le registre tenu à cet effet.

Il est à noter que le siège de l'enquête sera exceptionnellement fermé la semaine du lundi 26 décembre 2022 au samedi 31 décembre 2022 en raison des congés de Noël.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur est tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de Penne ainsi qu'à la préfecture du Tarn.

Par ailleurs, les personnes intéressées peuvent obtenir communication de ces documents auprès de la préfecture du Tarn (voir service et adresse susvisés). Cette dernière publie le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sur le site internet www.tarn.gouv.fr.

Approbation de la création du SPR :

1° Si le projet n'est pas modifié après l'enquête, la création du SPR interviendra par arrêté du ministre chargé de la culture.

L'acte classant le SPR en délimite le périmètre.

2° Si le projet est modifié à l'issue de l'enquête publique, le ministre chargé de la culture recueille l'avis de la commission nationale du patrimoine et de l'architecture sur le projet modifié avant de prendre sa décision.

Compte tenu de la crise sanitaire liée au covid-19, il est recommandé, afin d'assurer la protection sanitaire du personnel gestionnaire des lieux de consultation et du public, de renforcer les mesures sanitaires.

A cet effet, les gestionnaires des lieux de consultation adopteront les mesures suivantes dans la mesure du possible :

- Mise en place d'un fléchage adapté conduisant au lieu où sont déposés le registre d'enquête publique et le dossier ;
- Ne laisser introduire dans cette salle qu'une personne à la fois ;
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique pour désinfection à l'entrée de la salle ;
- Réalisation d'une désinfection et de l'aération du lieu de consultation à des intervalles réguliers.

Il est également conseillé au public d'apporter un stylo.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Sainte-Gemme
Relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Sainte-Gemme

Le public est informé que, par arrêté municipal n°2022-33 du 10 novembre 2022, M. le Maire de la Commune de Sainte-Gemme a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration du PLU, prescrite par délibération du Conseil municipal du 12 avril 2018, en vue de son approbation par le Conseil municipal.

Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 33 jours consécutifs, du lundi 5 décembre 2022 à 9h au vendredi 6 janvier 2023 à 12h.

Le dossier d'élaboration du PLU, et notamment son rapport de présentation, décrit le territoire, explique le projet et évalue les incidences du projet sur l'environnement, l'ensemble des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête (dont l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement, ainsi que le mémoire y répondant) est joint au dossier et peut donc être consulté dans les mêmes conditions.

A cet effet, Monsieur Christian NIVAL, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par Monsieur le Président du tribunal administratif de Toulouse.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront consultables du lundi 05 décembre 2022 à 09h00 au vendredi 06 janvier 2023 à 12h00, soit une durée de 33 jours en mairie de Sainte-Gemme aux jours et heures habituels d'ouverture appelés ci-après.

Horaires d'ouverture de la mairie de Sainte-Gemme (La Mairie, 5 Route de Fontbonne, Le Bourg, 81190 SAINT-GEEMME) : Lundi, Mardi et Jeudi, de 9h00 à 12h00.

Le dossier d'enquête publique est aussi consultable, pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le site internet de la commune, à l'adresse :

<http://www.sainte-gemme-81.com>

- sur un poste informatique réservé à cet effet à la mairie de Sainte-Gemme.

Le Public pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête ; les adresser par écrit à la Mairie à l'attention de M le commissaire enquêteur ; ou les adresser au commissaire enquêteur via l'adresse électronique suivante : ep.ku.sainte-gemme81@gmail.com

Toutes les observations seront publiées, dans les meilleurs délais sur le site internet : <http://www.sainte-gemme-81.com> ; et seront recevables jusqu'au 6 janvier 2023 à 12h, dernier délai.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la Mairie de Sainte-Gemme :

- le lundi, 5 décembre 2022 de 9h à 12h ;

- le jeudi 15 décembre 2022 de 14h à 17h ;

- le vendredi 6 janvier 2023 de 9h à 12h.

Son rapport et ses conclusions transmis au Maire dans un délai d'un mois à expiration de l'enquête seront tenus à disposition du public à la Mairie et sur le site internet :

<http://www.sainte-gemme-81.com>

Toute information concernant le projet d'élaboration du Plan Local pourra être demandée à Monsieur le Maire de la Commune de Sainte-Gemme.

Le Maire,

Jean-Claude CLERGUE



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par Arrêté Municipal en date du 14 novembre 2022, l'ouverture d'une enquête publique a été prescrite sur le projet de dé-classement d'une partie de la rue Nicolas Copernic, à Albi.

Cette enquête se déroulera pendant une durée de 15 jours, du 6 décembre 2022 à 9h00 au 20 décembre 2022 à 17h00, délai de rigueur.

Les pièces du dossier d'enquête ainsi que le registre d'enquête, seront déposés à la Mairie d'Albi, 16, rue de l'Hôtel de Ville, du 6 décembre 2022 à 9h00, jusqu'au 20 décembre 2022 à 17h00. Afin que chaque personne puisse en prendre connaissance lesdits documents seront tenus à la disposition du public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (à l'exception des samedis et dimanches).

Le dossier d'enquête publique en version numérique est consultable gratuitement sur le site officiel de la commune d'Albi : www.mairie-albi.fr pendant toute la durée de l'enquête publique.

Les observations peuvent être consignées sur le registre prévu à cet effet ou être adressées par courriel à l'adresse suivante :

ep.nicolascopernic@mairie-albi.fr ou par écrit à l'attention de Monsieur Chouacory Marc - Commissaire enquêteur - Mairie d'Albi - service Action Foncière - 16, rue de l'Hôtel de Ville - 81023 Albi cedex 9.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie d'Albi, les :

- 6 décembre 2022 de 9h à 11h00,

- 20 décembre 2022 de 15h00 à 17h00.

Durant ces permanences, toute personne peut formuler des observations, soit oralement auprès du Commissaire enquêteur, soit par écrit sur le registre tenu à cet effet.

Aucune observation ne sera recevable au-delà du 20 décembre 2022, 17h00.

Le rapport du Commissaire enquêteur pourra être consulté pendant une année à la mairie d'Albi, service Action Foncière, dès sa réception en Mairie.

Albi, le 14 novembre 2022

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMAIL

Maire d'Albi

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE MAIRIE D'ALBI

MAIRIE D'ALBI

Par Arrêté Municipal en date du 14 novembre 2022, l'ouverture d'une enquête publique a été prescrite sur le projet de déclasserement d'une partie du chemin du G6, à Albi.

Cette enquête se déroulera pendant une durée de 15 jours, du 5 décembre 2022 à 9h00 au 19 décembre 2022 à 17h00, délai de rigueur.

Les pièces du dossier d'enquête ainsi que le registre d'enquête, seront déposés à la Mairie d'Albi, 16, rue de l'Hôtel de Ville, du 5 décembre 2022 à 9h00, jusqu'au 19 décembre 2022 à 17h00. Afin que chaque personne puisse en prendre connaissance lesdits documents seront tenus à la disposition du public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (à l'exception des samedis et dimanches).

Le dossier d'enquête publique en version numérique est consultable gratuitement sur le site officiel de la commune d'Albi : www.mairie-albi.fr pendant toute la durée de l'enquête publique.

Les observations peuvent être consignées sur le registre prévu à cet effet ou être adressées par courriel à l'adresse suivante :

ep.cherningou@mairie-albi.fr ou par écrit à l'attention de monsieur Jérémie Lemoine - Commissaire enquêteur - Mairie d'Albi - service Action Foncière - 16, rue de l'Hôtel de Ville - 81023 Albi cedex 9.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie d'Albi, les :

- 5 décembre 2022 de 9h00 à 11h00,

- 17 décembre 2022 de 10h00 à 12h00,

- 19 décembre 2022 de 15h00 à 17h00.

Durant ces permanences, toute personne peut formuler des observations, soit oralement auprès du Commissaire enquêteur, soit par écrit sur le registre tenu à cet effet.

Aucune observation ne sera recevable au-delà du 19 décembre 2022, 17h00.

Le rapport du Commissaire enquêteur pourra être consulté pendant une année à la mairie d'Albi, service Action Foncière, dès sa réception en Mairie.

Albi, le 14 novembre 2022

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMAIL

Maire d'Albi



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par Arrêté Municipal en date du 14 novembre 2022, l'ouverture d'une enquête publique a été prescrite sur le projet de création d'une voie et de son classement dans le domaine public après réalisation des travaux au lieu-dit le G6, à Albi.

Cette enquête se déroulera pendant une durée de 15 jours, du 5 décembre 2022 à 9h00 au 19 décembre 2022 à 17h00, délai de rigueur.

Les pièces du dossier d'enquête ainsi que le registre d'enquête, seront déposés à la Mairie d'Albi, 16, rue de l'Hôtel de Ville, du 5 décembre 2022 à 9h00, jusqu'au 19 décembre 2022 à 17h00. Afin que chaque personne puisse en prendre connaissance lesdits documents seront tenus à la disposition du public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (à l'exception des samedis et dimanches).

Le dossier d'enquête publique en version numérique est consultable gratuitement sur le site officiel de la commune d'Albi : www.mairie-albi.fr pendant toute la durée de l'enquête publique.

Les observations peuvent être consignées sur le registre prévu à cet effet ou être adressées par courriel à l'adresse suivante :

ep.voiego@mairie-albi.fr ou par écrit à l'attention de monsieur Jérémie Lemoine - Commissaire enquêteur - Mairie d'Albi - service Action Foncière - 16, rue de l'Hôtel de Ville - 81023 Albi cedex 9.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie d'Albi, les :

- 5 décembre 2022 de 9h00 à 11h00,

- 17 décembre 2022 de 10h00 à 12h00,

- 19 décembre 2022 de 15h00 à 17h00.

Durant ces permanences, toute personne peut formuler des observations, soit oralement auprès du Commissaire enquêteur, soit par écrit sur le registre tenu à cet effet.

Aucune observation ne sera recevable au-delà du 19 décembre 2022, 17h00.

Le rapport du Commissaire enquêteur pourra être consulté pendant une année à la mairie d'Albi, service Action Foncière, dès sa réception en Mairie.

Albi, le 14 novembre 2022

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMAIL

Maire d'Albi

Successions

SCP « Philippe THIRIOT, Christine DECHAUMONT, Delphine COPPE, Charles FOURNIER Notaires associés »
12 place Fernand Pelloutier
81000 ALBI

Par testament olographe du 5 décembre 2020, Madame Yvonne Solange Fernand REBOUL, en son vivant, retraitée, veuve, non remariée de Monsieur René Jules MOLINIER, demeurant à SAINT JURY (Tarn) 17 rue Roger Salengro, née à ALBI (Tarn) le 30 novembre 1936, décédée à SAINT JURY (Tarn) le 22 septembre 2022 a institué un légataire universel.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Christine DECHAUMONT, notaire associé à ALBI (Tarn) suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le Greffe du Tribunal de Judiciaire d'ALBI le 2 novembre 2022.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Christine DECHAUMONT à ALBI (81000) 12 Place Fernand Pelloutier, chargé du règlement de la succession.

POUR AVIS,

Maître Christine DECHAUMONT

legale@letarnlibre.com

NOTAIRE
Vincent PAULIN - Estelle ARNAUD - Alexandre AUGER

AVIS DE SAISINE
DE LEGATAIRE UNIVERSEL
DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1
Code de procédure civile
Loi n°2016-1547
du 28 novembre 2016

Par testament olographe du 04 décembre 2012,

Madame Lucie Juliette VIALA, en son vivant, retraitée, associée à ALBI (81330) rue de la Chambrette, Née à VABRE (81330), le 19 juin 1929,

a institué des légataires universels

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Estelle ARNAUD, Notaire au sein de la SELARL PAULIN-ARNAUD-AUGER, Notaires à REALMONT (81), 5 Avenue Fernand Grimal, suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le Tribunal Judiciaire de CASTRES, le 14/11/2022, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine. Les oppositions pourront être formées auprès de Me Estelle ARNAUD

Pour avis

Avis au public

COMMUNE D'ITZAC

EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

La commune d'Itzac a décidé de procéder à l'extinction partielle de l'éclairage public du village.

A compter du 18 novembre 2022, l'éclairage public sera totalement interrompu de 22 heures à 7 heures, et ce tous les jours.

Le Maire

COMMUNE DE PAMPELONNE

AVIS AU PUBLIC

Par délibération n°2022-49 du 09 novembre 2022, le conseil municipal de Pampelonne a institué le Droit de Prémemption Urbain sur les parcelles cadastrées section B n°237, B n°238, et B n°1147, pour la création d'une épicerie et d'un logement social.

Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois

Approbation de la Modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme inter-communal

Par délibération en date du 03 novembre 2022, le Conseil Communautaire a approuvé le projet de Modification Simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme inter-communal.

L'affichage de cette délibération est effectué à compter du 09 novembre 2022 et pour une durée de un mois au siège de la Communauté de Communes et dans chacune des communes membres.

Le projet de Modification Simplifiée n°4 du PLU approuvé est tenu à disposition du public, en version papier, au siège de la Communauté de Communes, et en version numérique via le site internet de la Communauté de Communes.